

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL

## AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté à sa séance ordinaire du 7 juillet 2021, conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, le règlement numéro 339-21 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats. Ce règlement remplace et abroge le règlement numéro 290-18.

Le règlement numéro 339-21 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021

La greffière,



M<sup>e</sup> Joanie Lemonde